

COVID-19 : INITIATIVES ORDINALES

Depuis plusieurs semaines maintenant, le Conseil national de l'Ordre des médecins est mobilisé à tous ses échelons pour accompagner au mieux les médecins engagés dans la lutte contre le Coronavirus.

Si les actions sont nombreuses au niveau du Conseil national (prises de parole pour alerter les pouvoirs publics sur les [conditions d'exercice des professionnels](#) et [l'absence d'équipement de protection](#), appel au [dépistage massif de l'ensemble des soignants](#), rappel des [fondamentaux éthiques dans les prises de décisions médicales](#), [sensibilisation du ministère de l'Intérieur](#) à la sécurisation des lieux d'exercice et à la facilitation des déplacements professionnels...), les Conseils départementaux et régionaux sont à pied d'œuvre pour organiser les prises en charge sur le terrain et épauler les professionnels de leur territoire.

Les élus ordinaires sont en effet pleinement investis aux côtés des praticiens pour affronter, dans le quotidien de l'exercice médical, les circonstances exceptionnelles imposées par l'épidémie. C'est ainsi qu'est né un grand nombre d'initiatives visant à faciliter la gestion de la crise dans chaque département.

De nature variée, ces initiatives foisonnantes relèvent tant de l'organisation de l'offre de soins que du suivi des patients contaminés ou encore de la distribution d'équipement de protection. Parmi elles :

- La création de centres de consultation dédiés aux patients possiblement atteints du Coronavirus, dans la plupart des départements.
- La création de « drive » de dépistage destinés aux soignants dans les Bouches-du-Rhône ou dans le Nord.¹
- Le déploiement de plateformes de téléconsultation pour répondre aux patients, dans le Rhône ou en Charente, et pour répondre aux soignants, en région Nouvelle-Aquitaine ou dans les Deux-Sèvres.
- La mise en place de dispositifs spéciaux pour assurer le suivi de certains malades à domicile, en collaboration avec des infirmiers dans le Vaucluse, ou avec l'appui de l'ARS dans les Côtes-d'Armor notamment.

¹ Le CNOM rappelle que le dépistage doit être effectué par un professionnel rompu aux techniques ORL

- La mise en relation de patients avec des relais médico-sociaux en Lozère, afin qu'ils puissent bénéficier d'un soutien social et logistique.
- La mise en place d'activités de Soins de suite et de réadaptation (SSR) dans le Vaucluse, pour accompagner les patients guéris dans leur suivi et leur rééducation.
- La gestion des masques et équipements de protection, et leur répartition dans les territoires.
- Le lancement d'appels aux dons de masques, blouses, charlottes et combinaisons pour les soignants, dans la Mayenne notamment.
- L'appel à la solidarité lancé aux propriétaires d'imprimantes 3D pour la fabrication de visières dans l'Aube.
- Le recensement de matériel médical (respirateurs, concentrateurs d'oxygène) avec d'autres professionnels, dont les vétérinaires (Aube).

Non exhaustive, cette liste d'actions en cours reflète la diversité des missions menées par les élus ordinaires sur le terrain afin de permettre à notre pays d'affronter cette épidémie.

En ce sens, le Conseil national encourage chaque médecin à se tourner vers les élus ordinaires de son département ou de sa région, afin d'être accompagné, quels que soient ses besoins ou ses interrogations.